

**Avis d'un recrutement de 9 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ouvert au titre de la 1<sup>ère</sup> session 2022 (affectation locale dans le ressort territorial « Ile de France »)**

NOR : JUSK2205179V

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de la 1<sup>ère</sup> session 2022 du concours national à affectation locale, **9 surveillants pénitentiaires** par la voie contractuelle en Ile-de-France.

Dans les établissements et les services de l'administration pénitentiaire, les surveillants maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale et sont associés aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous main de justice.

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- posséder la nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires),
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions de surveillant pénitentiaire,
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail),
- être titulaire d'un brevet des collèges ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau 3 dans le répertoire national des certifications professionnelles.

**Comment faire acte de candidature ?**

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),
- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation recherché,
- 3) un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens,

- 4) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 5) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,
- 7) la photocopie du (des) diplôme(s) ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- 8) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- 9) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,
- 10) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout autre document administratif justifiant d'une situation prévue à l'article L5212-13 du code du travail.

### **Où déposer la demande de candidature ?**

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement dans les services de la direction interrégionale des services pénitentiaires où la personne souhaite postuler. Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

### **Quand déposer le dossier ?**

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au **vendredi 11 mars 2021** délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

### **Que devient la candidature ?**

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à effectuer un test psychotechnique puis à se présenter à un entretien devant une commission de sélection et à un entretien devant un(e) psychologue agréé(e) destinés à vérifier leurs aptitudes à occuper l'emploi sollicité.

### **Quel type de recrutement ?**

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public et doit effectuer une formation obligatoire de 6 mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire suivie d'une période de stage d'un an en établissement pénitentiaire. À l'issue de la formation, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps des surveillants de l'administration pénitentiaire.

### **Liste des postes offerts :**

| <b>Établissements</b>  | <b>Nombre de postes</b> | <b>Adresse où envoyer votre dossier de candidature</b>   |
|------------------------|-------------------------|--|
| CP BOIS D ARCY         | 1                       | Direction interrégionale des services<br>pénitentiaires de PARIS<br>3, avenue de la Division Leclerc - B.P.<br>103<br>94267 FRESNES Cedex<br>Tél. : 01.46.15.91.15 ou 01.46.15.91.78 |
| CP FRESNES             | 2                       |  |
| CP NANTERRE            | 1                       |  |
| CP QNC MEAUX CHAUCONIN | 1                       |  |
| CP PARIS LA SANTE      | 1                       |  |
| MA FLEURY MEROGIS      | 1                       |  |
| MA VILLEPINTE          | 1                       |  |
| MC POISSY              | 1                       |  |

|              |          |
|--------------|----------|
| <b>TOTAL</b> | <b>9</b> |
|--------------|----------|

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du ministère de la justice - direction de l'administration pénitentiaire - bureau du recrutement et de la formation des personnels – section du recrutement,  
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01  
Courriel : [concours-svt.dap@justice.gouv.fr](mailto:concours-svt.dap@justice.gouv.fr)  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)
- des directions interrégionales des services pénitentiaires

**POUR OBTENIR LA LISTE DES MEDECINS AGREES VOUS POUVEZ CONTACTER**

| <b>N° DU DÉPARTEMENT OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E)</b>                  | <b>COORDONNÉES</b>   |
|---|--|
| 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87           | Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX<br>188 rue de Pessac – CS 21509<br>33062 BORDEAUX Cedex<br>Tél. : 05.57.81.45.33 ou 34                    |
| 18 – 21 – 25 - 28 - 36 - 37 – 39 - 41 - 45 - 58 – 70 - 71 - 89 - 90 | Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON<br>72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331<br>21033 DIJON Cedex<br>Tél. : 03.80.72.50.39 ou 40                       |
| 02 - 59 - 60 - 62 - 80  | Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE<br>123 rue nationale - B.P.765<br>59034 LILLE Cedex<br>Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68                           |
| 01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74           | Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON<br>19 rue CREPET CS 70607<br>69366 LYON Cedex 07<br>Tél. : 04 87 24 97 11 ou 04 87 24 97 18                   |
| 04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84                                    | Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE<br>4, Traverse de Rabat - B.P.121<br>13277 MARSEILLE Cedex 09<br>Tél. : 04 91 40 84 79 ou 04 91 40 86 56 |
| 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95                               | Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS<br>3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103<br>94267 FRESNES Cedex<br>Tél. : 01.46.15.91.40               |

|   |  |
|---|--|
| 14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 85 | Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES<br>18 bis rue de Châtillon - B.P. 3105<br>35031 RENNES Cedex<br>Tél. : 02.56.01.67.78   |
| 08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88                     | Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG<br>19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16<br>67035 STRASBOURG Cedex 2<br>Tél. : 03.88.56.81.04  |
| 09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82      | Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE<br>Cité administrative - Bât G<br>2 boulevard Armand Duportal - CS81501<br>31015 TOULOUSE Cedex 6<br><a href="mailto:liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr">liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr</a> |
| 971   | Centre pénitentiaire de BAIE-MAHAULT<br>Fond Sarail - B.P. 43<br>97122 BAIE-MAHAULT<br>Tél. : 05.90.25.11.13   |
| 972   | Centre pénitentiaire de DUCOS<br>Quartier Champigny - B.P. 18<br>97224 DUCOS   |
| 973   | Centre pénitentiaire de GUYANE<br>BP 6020<br>97306 CAYENNE Cedex<br>Tél. : 05.94.35.58.28  |
| 976   | Maison d'arrêt de MAJICAVO<br>BP 360<br>Kaweni-Mamoudzou<br>97600MAMOUDZOU<br>Tel : 02.69.62.01.22   |
| 978   | Centre pénitentiaire LE PORT<br>BP 1230 - 97823 LE PORT Cedex<br>Tél. : 02.62.42.72.12   |
| 987   | Centre pénitentiaire de FAA'A<br>BP 60 127 Faa'a centre<br>98702 FAA'A<br>Tel : 00.689.82.00.15  |
| 988   | Centre pénitentiaire de Nouméa<br>Camp Est - BP 491<br>98845 Nouméa Cedex<br>Tél : 00.687.27.25.27   |